

Image not found or type unknown



# en matière fiscale le vice est une vertu

Fiche pratique publié le 11/04/2014, vu 1109 fois, Auteur : [Franck DEMAILLY- Fiscalité](#)

## Quand invoquer un vice de procédure en matière fiscale ?

**Le vice est une vertu** du bon fiscaliste lorsqu'il sait invoquer un vice à bon escient

être impatient et l'invoquer trop tôt: c'est prendre le risque de se voir opposer le droit de reprise de l'administration fiscale

être trop patient et en user trop tard: c'est sombrer dans la prescription.

Moralité: l'utilisation d'un vice nécessite un peu de vice et beaucoup de patience pour le client redressé..